



TERRAVAC

Constitution

Aux termes d'un acte signé électroniquement les 16 et 17/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION : TERRAVAC
SIEGE SOCIAL : L'HORME (42152) 66 route du Crêt de l'Oeillet

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la location d'engins de chantier, de camions, de camions aspiratrice avec ou sans chauffeur pour d'autres entreprises ;
- La réalisation de chantiers de curage, terrassement, nettoyage, aspiration des déblais ;
- Toutes prestations de services liées aux travaux publics ;
- Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1 000 €

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

TRANSMISSION D'ACTIONS : Toute transmission d'actions à titre onéreux ou gratuit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : FINANCIERE DE FREITAS, SAS au capital de 200 000 €, dont le siège est à ST CHAMOND (42400) 3 Rue Croix Raisin, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n°539 471 300.

DIRECTEUR GENERAL : FINANCIERE ML, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège est à ST CHAMOND (42400) 5 Rue Croix Raisin, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n°934 041 773.

IMMATRICULATION : au RCS de ST ETIENNE.

Pour avis, le représentant légal.

SC DEV

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SASU "SC DEV", au capital de 180 000 €, divisé en 180 000 actions - apport en nature 175 000 €, apport en numéraire : 5 000 €.

Siège social : SAINT BONNET LES OULES (Loire), 61 Sentier des Terres Rouges.

Objet social : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Stéphane CHAPPELON, demeurant à SAINT BONNET LES OULES (Loire), 61 Sentier des Terres Rouges.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

POUR AVIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 3 mars 2012, Monsieur Jean Marie Joseph MONDON, en son vivant Retraité, demeurant à ST ETIENNE (42100) EHPAD ORPHE FAURIEL 29 cours Fauriel, e à RIOTORD (43220), le 31 mars 1931., veuf de Mme Marinette Germaine Victorie CHIRAT et non remarié et décédé à ST ETIENNE, le 27 août 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description des testaments reçu par Maître Christelle DUBOIS, e membre de la SARL «GONON & Associés », Notaires, dont la résidence est à ST-ETIENNE (42000), 5, rue Mi-Carême, le 22 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christelle DUBOIS, référence CRPCEN : 42005, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ST ETIENNE de l'expédition dudit PV et des copies de ces testaments.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

FVMG

S.A.S.U au capital de 200 000 €

Siège social : ST CHAMOND (Loire) 3 Allée Michael Faraday - Stelytec

R.C.S. : SAINT ETIENNE 911 878 395

Changement de commissaire aux comptes

L'A.G.O.A. en date du 26 septembre 2024, de la société a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société « CABINET ROYET », sise à SAINT ETIENNE (Loire) 9 Place Jean Moulin.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. SAINT ETIENNE.

LE PRESIDENT,

LA CASA

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/10/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : LA CASA

Forme : SASU

Capital social : 1 000 €

Siège social : 1 RUE MICHEL SERVET, 42000 ST ETIENNE

Objet social : Restauration rapide, Salon de thé

Président : M. Abdelaziz OTMANI demeurant 4 rue des Narcisses, 42152 L'HORME

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE



Préfecture de la Loire

Service de l'Action Territoriale

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique inter-préfecturale préalable à une déclaration d'intérêt général, au titre de la loi sur l'eau, pour la mise en œuvre des plans de gestion du Sornin, du Jarnossin et de leurs affluents.

A la demande du Syndicat mixte du Sornin et de ses affluents (symisoa).

Communes concernées dans le département de la Loire :

Arcinges, Maizilly, Belleroche, Mars, Belmont-de-la-Loire, Pouilly-sous-Charlieu, Chandon, Saint-Denis-de-Cabanne, Charlieu, Saint-Germain-la-Montagne, Cuinzier, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Ecoche, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Le Cergne, Villers, Boyer, Sévelinges, Jarnosse, Nandax, Vougy, Coutouvre.

Communes concernées dans le département de Saône-et-Loire :

Anglure-sous-Dun, Saint-Igny-de-Roche, Baudemont, Saint-Edmond, Chassigny-sous-Dun, Saint-Laurent-en-Brionnais, Chateaufort, Saint-Martin-de-Lixy, Chateaufort, Saint-Maurice-les-Chateaufort, Chateaufort, Saint-Racho, Coublanc, Saint-Symphorien-des-Bois, Curbigny, Tancon, Gibles, Vareilles, La-Chapelle-sous-Dun, Varennes-sous-Dun, La Clayette, Vauban, Mussy-sous-Dun, Fleury-la-Montagne, Saint-Christophe-en-Brionnais, Ligny-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Bonnet-de-Cray.

Communes concernées dans le département du Rhône :

Aigueperse, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Azollette, Saint-Clément-de-Vers, Propieres, Saint-Igny-de-Vers

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par le SYMISOA, sur le territoire des communes pré-citées.

Cette enquête publique aura lieu du 14 novembre à 8h45 au 30 novembre à 11h45 2024, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Ce projet ne relève pas d'une évaluation environnementale et le dossier n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Charlieu. Les dossiers des demandes sollicitées et les pièces qui les accompagnent ainsi que les registres d'enquête à feuilletés non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés en mairies de Charlieu, Villers, Chauffailles, La Clayette et Saint-Igny-de-Vers pendant toute la durée de l'enquête publique.

La mairie de Charlieu (Loire), siège de l'enquête, est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h00, le mercredi, de 8h45 à 11h45

La mairie de Villers (Loire) est ouverte le lundi, de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le mardi, de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, le mercredi, de 10h30 à 12h, le jeudi, de 8h30 à 12h, le vendredi, de 10h30 à 12h.

La mairie de Chauffailles (Saône-et-Loire) est ouverte le lundi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, les mardi et jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La mairie de La Clayette (Saône-et-Loire) est ouverte les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi, de 8h30 à 12h, le vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La mairie de Saint-Igny-de-Vers (Rhône) est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi, de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dig-pouilly-sous-charlieu>.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Madame Cécile DECHAVANNE de SYMISOA, Tél : 04 77 60 97 91, et joignable par courriel : c.dechavanne@symisoa.fr

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Monsieur Alain BURONFOSSE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon ainsi que Madame Cécile DEUX, en qualité de suppléante.

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dig-pouilly-sous-charlieu>
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : dig-pouilly-sous-charlieu@mail.registre-numerique.fr ;
- dans les registres version papier ouverts en mairie de Charlieu, siège de l'enquête et en mairie de Villers, Chauffailles, La Clayette et Saint-Igny-de-Vers aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- par courrier simple adressé à la mairie de Charlieu, 12 rue Jean Morel, 42190 Charlieu, avec la mention « l'attention du commissaire enquêteur » et la précision de l'objet de l'enquête ;

- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur, définies ci-dessous :

- mairie de Charlieu (Loire) :
- vendredi 15 novembre de 14h à 17h
- samedi 30 novembre de 8h45 à 11h45
- mairie de Villers (Loire) :
- jeudi 21 novembre de 10h30 à 12h
- mairie de Chauffailles (Saône-et-Loire) :
- mardi 19 novembre de 9h à 12h
- mairie de La Clayette (Saône-et-Loire) :
- jeudi 28 novembre de 14h à 17h
- mairie de Saint-Igny-de-Vers (Rhône) :
- lundi 25 novembre de 14h à 17h

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le samedi 30 novembre 2024 à 11h45.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur les sites internet de la préfecture de la Loire, de la Saône-et-Loire et du Rhône. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies précitées ou en préfecture.

La Préfète du Rhône, le Préfet de Saône-et-Loire et le Préfet de la Loire sont les autorités compétentes pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.

SCI EPJP

Société civile au capital de 2 000 €

Sise 6 rue Victor de Laprade 42600 MONTBRISON

RCS ST-ETIENNE 484 719 935

Modification des dirigeants

L'AGE du 08/09/2024 a décidé à compter du 08/09/2024 de nommer en qualité de gérant Mr VANTIELCKE KEVIN, dmt 215 rue de Tribreg, 83600 FREJUS en remplacement de Monsieur VANTIELCKE Jean-pierre, pour cause de démission suite cession, à parts égales, de la totalité de ses parts et celles de Madame VANTIELCKE Marie-Christine aux autres associés.

Modification au RCS SAINT-ETIENNE.

EXTRAIT DE REQUÊTE

A LA REQUETE DE

Monsieur Georges Henri CREPET,

né le 3 août 1957 à SAINT BONNET LE CHATEAU (LOIRE), de nationalité française, demeurant 14 Avenue du Général Gouraud 42380 SAINT BONNET LE CHATEAU.

Ayant et Constituant comme Avocat Maître Stéphanie PALLE, Avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, y demeurant 12 Cours Pierre Lucien BUISSON, 42000 SAINT-ETIENNE, chez qui élection de domicile est faite, exerçant à titre individuel - Tél : 04.77.37.39.18 - mail : avocat@stephaniepalle.fr

A déposé auprès du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (LOIRE) une requête à fin de déclaration d'absence de Marie Hélène Augustine AVRIL épouse CREPET née le 29 juin 1955 à SAINT HILAIRE CUSSON LA VALMITTE (42) demeurant 14 avenue du Général Gouraud 42380 SAINT-BONNET-LE-CHATEAU qui a cessé de paraître à son dernier domicile sis 14 avenue du Général Gouraud 42380 SAINT-BONNET-LE-CHATEAU depuis le 7 novembre 2005.

18 octobre 2024

Manon Fauriel

Substitue du Procureur

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 novembre 2002, Monsieur Louis Auguste MICHALET, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-CYR-DE-FAVIERES (42123) 9 rue du Sorbier. Né à SAINT-CYR-DE-FAVIERES (42123), le 27 juin 1927. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à SAINT-CYR-DE-FAVIERES (42123) (FRANCE), le 29 mai 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie RIGNAUX, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée « Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à ROANNE, 3 Bis, rue Emile Noir, soussignée, le 25 septembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Christine SOL DOURDIN, notaire à ROANNE, référence CRPCEN: 42104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

EXTRAIT DE REQUÊTE

A LA REQUETE DE

1. Monsieur Dominique CHABANEL, né le 31 décembre 1961 à LYON 7ème (RHONE), de nationalité française, demeurant 2 Cité de la Fontaine 29440 SAINT-VOUGAY.

Ayant et Constituant comme Avocat Maître Stéphanie PALLE, Avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, y demeurant 12 Cours Pierre Lucien BUISSON, 42000 SAINT-ETIENNE, chez qui élection de domicile est faite, exerçant à titre individuel - tél : 04.77.37.39.18 - mail : avocat@stephaniepalle.fr

2. Madame Marie-Paule CHIRAT née CHABANEL le 8 décembre 1963 à SAINT-ETIENNE (LOIRE), de nationalité française, demeurant 53 Chemin du Merluet lieudit Le Bruand 42660 SAINT REGIS DU COIN.

Ayant et Constituant comme Avocat Maître Stéphanie PALLE, Avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, y demeurant 12 Cours Pierre Lucien BUISSON, 42000 SAINT-ETIENNE, chez qui élection de domicile est faite, exerçant à titre individuel - Tél : 04.77.37.39.18 - mail : avocat@stephaniepalle.fr

3. Madame Pascale Graziella PEREIRA née CHABANEL le 18 février 1965 à SAINT-ETIENNE (LOIRE), de nationalité française, demeurant 12 Rue Lamartine 42000 SAINT-ETIENNE.

Ayant et Constituant comme Avocat Maître Stéphanie PALLE, Avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, y demeurant 12 Cours Pierre Lucien BUISSON, 42000 SAINT-ETIENNE, chez qui élection de domicile est faite, exerçant à titre individuel - Tél : 04.77.37.39.18 - mail : avocat@stephaniepalle.fr

4. Monsieur Jean-Claude CHABANEL né le 1er mars 1966 à SAINT ETIENNE (LOIRE), de nationalité française, demeurant 2630 Route Départementale 109 - 07430 SAVAS.

Ayant et Constituant comme Avocat Maître Stéphanie PALLE, Avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, y demeurant 12 Cours Pierre Lucien BUISSON, 42000 SAINT-ETIENNE, chez qui élection de domicile est faite, exerçant à titre individuel - Tél : 04.77.37.39.18 - mail : avocat@stephaniepalle.fr

5. Monsieur Daniel Stéphane CHABANEL né le 20 octobre 1968 à SAINT ETIENNE (LOIRE), de nationalité française, demeurant 513 Rue de la Parmentière G1C0C6 QUEBEC CANADA.

Ayant et Constituant comme Avocat Maître Stéphanie PALLE, Avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, y demeurant 12 Cours Pierre Lucien BUISSON, 42000 SAINT-ETIENNE, chez qui élection de domicile est faite, exerçant à titre individuel - Tél : 04.77.37.39.18 - mail : avocat@stephaniepalle.fr

6. Madame Isabelle Chantal DA PIEDADE GUIA née CHABANEL le 23 janvier 1971 à SAINT-ETIENNE (LOIRE), de nationalité française, demeurant 53 Rue de la Jomayère 42100 SAINT-ETIENNE.

Ayant et Constituant comme Avocat Maître Stéphanie PALLE, Avocat au Barreau de SAINT-ETIENNE, y demeurant 12 Cours Pierre Lucien BUISSON, 42000 SAINT-ETIENNE, chez qui élection de domicile est faite, exerçant à titre individuel, tél. 04.77.37.39.18 - mail : avocat@stephaniepalle.fr

Ont déposé auprès du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (LOIRE) une requête à fin de déclaration d'absence de :

Monsieur Frédéric Philippe CHABANEL né le 2 mai 1975 à SAINT-ETIENNE (LOIRE), de nationalité française demeurant 31 Rue Melon 42220 BOURG-ARGENTAL qui a cessé de paraître à son dernier domicile sis 31 Rue Melon 42220 BOURG-ARGENTAL depuis le 15 août 1999.

18 octobre 2024

Manon Fauriel

Substitue du Procureur

HOLDING DUCKING

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SASU "HOLDING DUCKING", au capital de 12 000 €, divisé en 12 000 actions - apport en numéraire.

Siège social : MONTBRISON (Loire), 2 rue des Résistants.

Objet social - Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales. L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales. La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés. La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres. Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Cédric FAVERO, demeurant à MONTBRISON (Loire) 2 rue des Résistants.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.

POUR AVIS

Suite des annonces légales de la page 17

AVENIR 4P

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 30 Septembre 2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU
Dénomination : AVENIR 4P
Capital Société : 2 110 000 euros
Siège social : 353 C ROUTE DE BELLE-GARDE 42330 CUZIEU

Objet : L'exercice de la profession d'Expert-Comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire, choisi parmi les autres associés. A chaque action est attachée une voix. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

AGREMENT : Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Président : Monsieur POULARD Frédéric François Robert demeurant 353C Route de Bellegarde à CUZIEU (42330)

La Société sera immatriculée au RCS de ST ETIENNE

Pour avis,
Le Président

BETF SUD-OUEST

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S.A.S. à actionnaire unique "BETF SUD-OUEST"

Capital: 1 000 €, divisé en 1 000 actions - apport en numéraire.
Siège social : CHAMBEON (Loire), 5 Chemin du Canal.

Objet social : La société a pour objet, directement ou indirectement, tous travaux liés au bâtiment, aux travaux publics, à l'aménagement extérieur ou intérieur, à la maçonnerie, à la pose de clôture ainsi que tous travaux de type agricoles, forestiers, le négoce de bois et tous produits résultant de l'activité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : La société « CARAVEST » dont le siège social est à CHAMBEON (Loire) 5 Chemin du Canal - RCS : SAINT ETIENNE 842 932 394.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

J.N.L. IMMO

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U "J.N.L. IMMO", au capital de 350 000 €, divisé en 350 000 actions - apport en numéraire

Siège social : SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire) 77 chemin du Gué

Objet social : Les activités de direction de tutelle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts ; Toutes activités auxiliaires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Madame Amélie LELAIT, demeurant à SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire) 77 chemin du Gué

Dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE
POUR AVIS



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 24 0196 01 : superficie totale : 2 ha 22 a 21 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-ROMAIN-D'URFE (2 ha 22 a 21 ca) - '0594 CHE DE LA FORET' : B-538-547 - 'LA FORET' : B-535-536-537-548-824. Zonage : A, N. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 24 0200 01 : superficie totale : 5 ha 20 a 01 ca dont 2 ha 84 a 90 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : VEZELIN-SUR-LOIRE (5 ha 20 a 01 ca) - '1308 RTE DU PET D ANE' : 0820A-415 - 'BOIS DE CIERVE' : 0820A-4-5-7-8-532-533-538-539-545-546 - 'GRANDES COTES' : 0820A-402-404-416-417-418-419-420-441-633-875. Zonage : RNU. Occupation : Libre

AS 42 24 0201 01 : superficie totale : 2 ha 02 a 40 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SALT-EN-DONZY (2 ha 02 a 40 ca) - '0189 RUE DU PRIEURE' : A-313 - 'LE BOURG' : A-655-656-657-658. Zonage : U, N. Occupation : Libre

AS 42 24 0198 01 : superficie totale : 13 ha 21 a 63 ca dont 79 a 65 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation et dépendance. Parcellaire : CHALAIN-LE-COMTAL (6 ha 04 a 03 ca) - 'LES PIGEONNEAUX' : ZT-25-26-27-28 - '0249 CHE DE PERDRIAT' : ZV-1. MAGNEUX-HAUTE-RIVE (7 ha 17 a 60 ca) - 'BOIS DES MATTES' : B-215 - 'JAPPE RENARD' : B-217-225-227-263-265-267-278 - 'PERDRIAT' : B-280. Zonage : CHALAIN-LE-COMTAL : A - MAGNEUX-HAUTE-RIVE : N, A. Occupation : Libre

AS 42 24 0204 01 : superficie totale : 1 ha 59 a 03 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : SAINT-VINCENT-DE-BOISSET (1 ha 59 a 03 ca) - '0096 CHE DES OREILLERES' : AH-20 - 'AUX OREILLERES' : AH-14-120-123. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 24 0203 01 : superficie totale : 50 a 67 ca dont 26 a 47 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : RÉGNY (50 a 67 ca) - '0196 IMP DES BOIS' : AM-17 - 'AU BOIS' : AM-16 - '0195 IMP DES BOIS' : AP-54 - 'LE BOURG JALLA' : AP-53. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 42 24 0205 01 : superficie totale : 22 ha 16 a 06 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Dépendance et Habitation. Parcellaire : CHALAIN-D'UZORE (22 ha 16 a 06 ca) - '0025 CHE DE LA PREVOTE' : C-210 - 'LA PREVOTE' : C-209-217-218-219-220-281-509-513-514-515 - 'LE GRAND SABLIER' : C-241 - 'LES CORNILLONS' : C-207-208 - 'LES PECHOIRES' : C-113-397-399. Zonage : A, N. Occupation : Occupée pour partie

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 15/11/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 septembre 1983, Monsieur Czeslaw SMEKTALSKI, en son vivant retraité, veuf de Madame Georgette Joséphine DEZAGE, demeurant à SAINT-ETIENNE (42230) allée François Fleury LA MAISON D'ANNIE, Né à MIEJSKA-GORKA (POLOGNE), le 18 juillet 1930. Décédé à SAINT-ETIENNE (42230) (FRANCE), le 3 août 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucas MARCOUX, membre de la Société Civile Professionnelle «Eric PAILLES, Lucas MARCOUX, Notaires Associés», titulaire de l'Office Notarial de FIRMINY (Loire), sis au 10, rue du Pont Noir, le 10 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me MARCOUX, notaire à FIRMINY 10 rue du Pont Noir, référence CRPCEN: 42012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Vente de bois

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés sont informés de la vente des parcelles de futaie sises sur la Commune de CHATELNEUF (42940), Lieudit « Les Places », cadastrée Section B numéro 1199, d'une superficie de 4487m², et sur la Commune de SAINT BONNET LE COURREAU (42940), Lieudit « Le Puy », cadastrée section D numéro 673, d'une superficie totale de 2080 m², moyennant le prix de 1.850 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

La provision sur frais à prévoir pour l'acquisition est de 900 €.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle.

Les bénéficiaires du droit de préférence disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage des présentes, pour faire connaître à Me BOREL, notaire à SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX, 40 Place Mario Meunier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions sus-relatés.

Si, toutefois, plusieurs propriétaires contigus préemptaient, c'est le vendeur qui choisira la personne à laquelle il vendra.

SCI THIBAUT

S.C.I. au capital de 111 287,78 €
Siège social : ZAC de la Gouyonnaire
LA FOUILLOUSE (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 404 124 190

MODIFICATIONS

L'A.G.E. du 24 octobre 2024, de la société a décidé, à compter du 24 octobre 2024, de :
1°) réduire son capital social de 108 239 € par annulation du non versé et réduction de la valeur nominale des parts de 152,45 € à 4,18 €. Le capital est ainsi ramené à 3 048,78 € divisé en 730 parts de 4,18 € chacune

2°) transformer la société en G.F.A. sans création d'un être moral nouveau.

3°) modifier la dénomination sociale de la société qui est devenue " GFA THIBAUT "

4°) modifier l'objet social de la société qui est devenu : « la propriété, la jouissance, l'administration, par datation à bail ou, mise en valeur directe de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ».

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.

LA GERANCE,

SCI ADRIEN CHANAVAT

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société "SCI Adrien CHANAVAT", SCI au capital de 1 000 € (apports en numéraires) - siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), 75 rue Valentin Mesmer - objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location, le prêt à usage, de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement - durée : 99 ans - Gérant : Monsieur Adrien CHANAVAT demeurant à BELLEGARDE-EN-FOREZ (Loire), 225 rue du Pré Vert - R.C.S. ET DE POT : SAINT ETIENNE - L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE

FJN INVEST

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U. "FJN invest", au capital de 350 000 €, divisé en 350 000 actions - apport en numéraire

Siège social : SAINT GENEST LERPT (Loire) 7 Impasse Jean-François Millet

Objet social : Les activités de direction de tutelle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts ; Toutes activités auxiliaires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Fabrice ALLIROL, demeurant à SAINT GENEST LERPT (Loire) 7 Impasse Jean-François Millet

Dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE
POUR AVIS

CCEL 42

S.A.R.L. au capital de 610 000 €
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)
7 rue Edouard Garet
R.C.S. : ST ETIENNE 529 270 019

Transfert du siège social

L'A.G.E. en date du 28 octobre 2024, a décidé de transférer le siège social à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), 17 rue Edouard Garet, et ce avec effet au 1^{er} novembre 2024

L'avis antérieurement publié et les statuts sont modifiés en conséquence
Inscription modificative et dépôt légal : RCS ST ETIENNE

LA GERANCE

Conjoncture

Baisse notable des prix des pellets

Selon le baromètre trimestriel de Boisreduc, plateforme spécialisée dans la commande de bois de chauffage, les prix des pellets, ou granulés bois, affichent une baisse significative au deuxième trimestre 2024.

Après une période de hausse liée à la crise en Ukraine, les prix des granulés bois ont retrouvé des niveaux d'avant-guerre, offrant ainsi une conjoncture favorable aux consommateurs.

En effet, selon le baromètre de Boisreduc, le prix des granulés en vrac est tombé à 7,62 centimes d'euros TTC/kWh au 2^e trimestre 2024, contre 8,77 au premier trimestre, marquant une baisse de 13 %. De même, les granulés en sac ont vu leur prix diminuer de 7,55 centimes d'euros TTC/kWh, soit une réduction de 11 % par rapport aux 8,47 centimes d'euros TTC/kWh du trimestre précédent. Cette baisse est attribuée à une offre excédentaire par rapport à la demande. En effet, de nouvelles unités



Les producteurs ont baissé leurs prix pour écouler leurs stocks de granulés bois.

de production de pellets ont vu le jour en France et en Europe, créant un surplus de granulés sur le marché. Les producteurs ont donc baissé leurs prix pour écouler leurs stocks et éviter les coûts supplémentaires liés au stockage. ■

C.D.

EN SAVOIR PLUS
www.boisreduc.com

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



 www.paysansdelaloire.fr est habilité à la publication des annonces légales web

Pour vos annonces légales, vous pouvez donc choisir une publication papier ou une publication web. Les délais restent identiques pour la parution papier (jeudi 9h30 pour une parution le vendredi). Pour la parution web, publication dès le lendemain pour un ordre donné avant 17 heures.

Pour toutes questions 04 77 92 80 30 ou legales@paysansdelaloire.fr